

# Dossier de Presse

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Mercredi 31 mars 2021**  
**Château-Salins**



[www.cc-saulnois.fr](http://www.cc-saulnois.fr)

## ORDRE DU JOUR

---

### **FINANCES, MARCHES PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

*Rapporteur : Gilbert VOINOT*

- Animation et gestion du programme LEADER 2014-2020 – Convention cadre de partenariat et versement de la participation financière de la CCS au titre de l'année 2020

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE**

*Rapporteur : Didier FISCHER*

- Convention avec l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57) – Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique – Période 2021-2023

### **PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE**

*Rapporteur : Armelle BARBIER*

- Appel à projet CNRACL sur les métiers de la Petite-Enfance
- Programme d'investissement CAF – Appel à subvention – Multi-Accueil de Delme

### **URBANISME ET HABITAT**

*Rapporteur : Thierry CHÂTEAUX*

- Programme « Habiter-Mieux » - Versement de subventions

### **PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

*Rapporteur : Annette JOST*

- Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Convention de mise à disposition sous forme d'occupation à titre gratuit de biens et d'équipements entre la commune de Vic-sur-Seille, la Communauté de Communes du Saulnois et l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois

## ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020



Le territoire du Saulnois bénéficie du dispositif LEADER Moselle Sud « Destination nature et patrimoine ». Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, cofinancé par l'Union Européenne, pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

La mise en œuvre du programme LEADER est assurée par l'association GAL Moselle Sud dont les principales missions sont l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur dossier et la gestion administrative et financière du dispositif.

En 2017, la Communauté de Communes du Saulnois approuvait la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER 2014-2020 prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et demeurant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

L'animation et la gestion du programme LEADER nécessite une cellule technique spécifique composée d'un animateur et d'un gestionnaire. Le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), la CCS et le PETR de Sarrebourg en assurent le financement à même hauteur.

Un poste d'animatrice à temps plein est mis à disposition par le PNRL. Celle-ci assure en outre des permanences dans les locaux du PETR du Pays de Sarrebourg, ainsi que sur le territoire du Saulnois.

Sur le volet Gestion, la personne en charge de cette mission, mise à disposition par le PETR du Pays de Sarrebourg ayant fait valoir ses droits à la retraite en 2019 et n'ayant pas été remplacée, le volet « gestion » ne comporte aucune dépense en 2020.

Le PETR du Pays de Sarrebourg, la Communauté de Communes du Saulnois et le PNRL se partagent le financement de ces deux postes selon les modalités suivantes : 15 % pour chacune des structures partenaires, soit 45 % du coût total. La contrepartie est sollicitée auprès de l'Union Européenne au titre de LEADER 2014-2020.

Compte-tenu du bilan financier 2020 définitif relatif à l'animation du programme LEADER du GAL Moselle Sud présenté, **le Bureau Communautaire valide le versement de la participation de la CCS d'un montant de 6 719,26 €** au titre de sa quote-part prévue dans la convention.

## CONVENTION AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA MOSELLE (ADIL 57) – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE) – PÉRIODE 2021-2023



**VOUS SOUHAITEZ  
AMÉLIORER  
LE CONFORT DE VOTRE  
LOGEMENT ?**

**VOUS VOULEZ RÉDUIRE VOS  
CONSUMMATIONS  
D'ÉNERGIE ?**

**VOUS NE SAVEZ PAS  
QUELLES AIDES  
FINANCIÈRES MOBILISER ?**

**VOUS AVEZ BESOIN  
DE CONSEILS ET  
D'ACCOMPAGNEMENT**

**POUR AVOIR UN  
CONSEIL  
PERSONNALISÉ**

**NEUTRE ET GRATUIT  
POUR VOUS ENGAGEZ  
SÈREINEMENT.**



**ALERTE AU DÉMARCHAGE FRAUDULEUX**  
Des personnes mal intentionnées se font passer pour des organismes habilités et vous proposent des travaux de rénovation énergétique.

### CONTACTEZ

Espace FAIRE Moselle Centre  
03 87 86 46 62  
mosellecentre@eie-grandest.fr



Centre d'Amélioration du  
Logement de la Moselle  
03 87 75 32 28  
contact@calm-logement.fr



Dans le cadre d'une convention, la CCS s'appuiera sur l'expertise de l'ADIL 57 pour développer les 3 missions prioritaires d'un Espace Conseil FAIRE suivantes :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers
2. Renforcer la dynamique territoriale autour de la rénovation
3. Déployer le service de conseil vis-à-vis de la cible complémentaire des petits locaux tertiaires privés (TPE, commerces, artisans, bureaux, restaurants, etc. ne rentrant pas dans le champ d'application du Dispositif Éco Énergie Tertiaire) **NOUVEAU**

Le programme permettra d'accompagner dès 2021 plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

Une convention établie entre l'ADIL 57 et la CCS prévoit notamment une participation financière de notre EPCI pour 2021 à hauteur de 0,10€/habitant.

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Saulnois conventionne avec l'ADIL 57, qui assure les missions d'un Espace Info Énergie (EIE) sur le territoire du Centre de la Moselle.

L'ADIL 57 propose de poursuivre l'action entreprise dans le cadre du nouveau programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). **Le SARE a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau FAIRE.**



### À QUOI SERT UN ESPACE CONSEIL FAIRE ?

- Trouver des réponses sur la rénovation énergétique des logements
- Trouver des conseils sur la nature des travaux à réaliser et les aides financières possibles

**Partout en France, les conseillers FAIRE aident gratuitement à choisir les solutions techniques adaptées et à identifier les aides financières pour rénover les bâtiments.**

## APPEL À PROJET CNRACL POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

La CNRACL a lancé un appel à projets sur **la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail** des **auxiliaires de puériculture** et plus largement **l'ensemble des professionnels de la Petite-Enfance**.

Cet appel à projet vise à inciter les employeurs à **analyser les situations de travail** à l'aide d'observations de terrain et d'entretiens avec les professionnels concernés et participer activement à la **recherche et la mise en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail, aussi bien matérielles qu'organisationnelles**.

Dans ce cadre, la CNRACL proposera un accompagnement gratuit par un prestataire extérieur, à raison de 10 jours sur la phase

diagnostic et 3 jours sur le plan d'actions.

Le projet a pour objectifs d'améliorer les conditions de maintien à la bonne santé, de diminuer les arrêts de travail, de favoriser le bien-être au travail, et de contribuer à une meilleure prise en charge des enfants...

La **CNRACL cofinancera à hauteur de 70% les actions qui seront mises en place** (école du dos et Petite Enfance, formations gestes et postures...) et la **CAF de la Moselle pourra intervenir à hauteur de 50% sur l'achat de matériel ergonomique**.

**Ce programme d'actions est estimé à 30 000 €, le reste à charge de la CCS est évalué à 7 200€.**

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CAF – APPEL À SUBVENTION – MULTI-ACCUEIL DE DELME

Le **multi-accueil de Delme nécessite des travaux de rénovation**. Une première demande de subvention d'investissement a été réalisée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 octobre 2020, au titre de l'année 2021.

À la suite de la réalisation de l'estimation du projet dans sa globalité, une modification de la demande de subvention d'investissement initiale auprès de la CAF est nécessaire car le projet prévoit des travaux supplémentaires :

**1. La réfection de la toiture** : certaines parties du bâtiment posent des problèmes d'étanchéité récurrents tandis que d'autres sont vétustes. L'objectif est de refaire cette toiture dans son ensemble.

**2. Le remplacement des bardages en bois** par un système isolant les façades par l'extérieur et ne nécessitant pas d'entretien. En effet, les bardages en bois nécessitent un entretien régulier et onéreux et, de plus, peuvent présenter un danger pour les enfants (écharde). Ces travaux participeront à améliorer le bilan thermique du bâtiment.

**3. La rénovation de la cour extérieure** pour la mise en place d'un sol souple.

La demande de subvention **auprès de la CAF de la Moselle s'élève à 137 089 € soit 50% du montant des travaux estimés à 274 178€.**



## PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS



Afin de promouvoir sa politique en matière d'habitat, en particulier en matière de rénovation énergétique, la Communauté de Communes du Saulnois s'est engagée dans une démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le programme « **Habiter Mieux** ».

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le programme « Habiter Mieux » repose sur des conditions d'éligibilités définies par l'ANAH, principal organisme financeur.

La Communauté de Communes du Saulnois apporte un soutien financier à hauteur de 500 € par dossier retenu dans la limite de 50 dossiers par an.

**Les membres du bureau communautaire ont approuvé le versement des subventions présentées de 500 € à 10 propriétaires occupants pour un total de 5 000 €.**

## PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION SOUS FORME D'OCCUPATION À TITRE GRATUIT DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS ET L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU SAULNOIS

Aujourd'hui, la commune de Vic-sur-Seille reprend l'usage complet du bâtiment « Hôtel de la Monnaie » suite à la fin du contrat administratif liant cette dernière au Département de la Moselle, lequel utilisait une partie de l'Hôtel de la Monnaie dans le cadre de l'administration du Musée Départemental Georges de la Tour.

La commune de Vic-sur-Seille propose désormais d'ouvrir l'ensemble du bâtiment « Hôtel de la Monnaie » à l'usage de l'Office de Tourisme du

Pays du Saulnois pour mener à bien la compétence qui lui est déléguée.

**L'usage complet du bâtiment permettra à l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois de développer plus largement ses missions et notamment celles de la commercialisation, de la conception d'animations pédagogiques du territoire, en lien avec le Parc Naturel Régional de Lorraine.**



14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Contact Presse:  
Cécile CHAPUT  
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46  
[cecile.chaput@cc-saulnois.fr](mailto:cecile.chaput@cc-saulnois.fr)